



VENDANGES

Déclarez votre production de vin sur VENDANGES !

VENDANGES est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr.

Il permet aux viticulteurs de saisir en ligne leurs déclarations de production et de les transmettre à la douane.

Cette notice est consacrée à la déclaration de production des **caves coopératives et des négociants vinificateurs**.

Version 1.1 du 22/11/2022



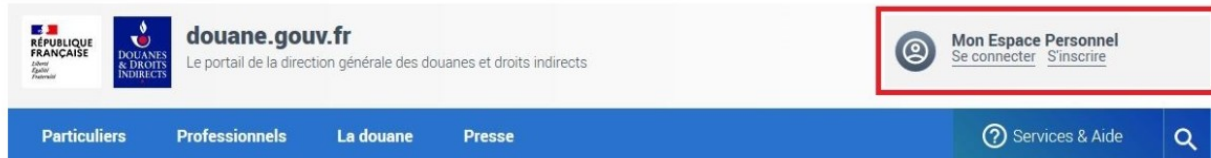
Table des matières

1. Accéder et se connecter à VENDANGES.....	3
2. Saisir une déclaration de production en saisie manuelle.....	5
Étape 1 – Saisie des apports/achats :.....	5
Produits associés.....	7
Anomalies.....	7
Étape 2 – Saisie des volumes par site :.....	8
Étape 3 – Récapitulatif et dépôt :.....	8
3. Effectuer une déclaration de production par transfert de fichier (format JSON).....	9
4. Consulter sa déclaration.....	10
5. Modifier sa déclaration.....	12
Avant la date limite de dépôt :.....	13
Après la date limite de dépôt :.....	13
Annexe - Notice des rubriques à remplir	13
Rubriques à renseigner pour les caves coopératives.....	13
Rubriques à renseigner pour les négociants-vinificateurs.....	14



1. Accéder et se connecter à VENDANGES

L'application est disponible depuis votre espace personnel sur le portail douane.gouv.fr :



Si vous étiez déjà habilité au service en ligne SV11 ou SV12, vous n'avez aucune démarche à faire. Vous disposerez automatiquement d'un accès à VENDANGES dans la liste de vos services en ligne.

Dans le cas contraire, vous êtes invités à vous rapprocher de votre service de viticulture afin qu'il vous habilite au service en ligne VENDANGES ([accéder au formulaire d'habilitation](#))

Page d'accueil de VENDANGES :

Le premier écran affiche votre entreprise ou, le cas échéant, la liste de vos entreprises, caractérisées par leur numéro de CVI et leur nom. L'étendue de vos habilitations est aussi affichée: écriture et consultation ou consultation seule, c'est-à-dire la faculté de déposer des déclarations ou seulement de les consulter.

Mes entreprises

Saisissez un filtre pour rechercher dans la liste

Liste des habilitations sur mes entreprises		
Numéro CVI	Libellé de l'entreprise	Habilitation
8	CAVE COOPERATIVE DE	[droits en écriture et consultation] →
8	LES VIGNERONS DE	[droits en écriture et consultation] →
1	SA VV	[droits en écriture et consultation] →
8	SCA	[droits en consultation] →
3	IV	[droits en écriture et consultation] →



Vous pouvez dès lors sélectionner votre entreprise pour entrer dans l'application. La page d'accueil affiche l'identité de votre exploitation : nom, numéro de CVI, votre catégorie d'activité et votre service douanier.

Bienvenue sur Vendanges

CAVE COOPERATIVE	
NUMERO CVI	
CATEGORIE	Cave coopérative
SERVICE DOUANIER	Service de viticulture d'Avignon

Déclarer

- Ma production par transfert de fichier
- Ma production par saisie

Consulter

- Mes déclarations
- Mes sites
- Mes transferts

Page d'accueil

Vous accédez alors à différents menus :

- **Consulter :**
 - Vous pouvez prendre connaissance de vos déclarations déposées ou en brouillon ;
 - Vous pouvez prendre connaissance des transferts réalisés en cas d'utilisation du mode DTI+ (envoi d'un fichier informatique) ;
 - Vous pouvez prendre connaissance de vos sites d'exploitation (numéros et adresses) tels qu'ils ont été déclarés auprès de votre service douanier. Si un de vos sites ne figure pas dans la liste, nous vous invitons vous rapprocher de votre service.
- **Déclarer :**
 - en saisie manuelle (DTI) ;
 - via l'envoi d'un fichier au format JSON extrait de vos systèmes informatiques (DTI+). Les spécifications pour la construction du fichier attendu par VENDANGES sont disponibles sur le site douane.gouv.fr dans la page service en ligne VENDANGES .

NB : Vous pouvez déclarer/modifier votre déclaration jusqu'à la fin de la campagne en cours (31 juillet)



2. Saisir une déclaration de production en saisie manuelle

Pour établir votre déclaration en saisie manuelle, vous sélectionnez « Ma production par saisie ». Vous êtes redirigés vers l'écran d'accueil qui vous permet de sélectionner la campagne pour laquelle vous souhaitez déposer une déclaration. Depuis cet écran, vous pouvez :

- « **Créer une déclaration de production** » pour initialiser votre déclaration ;
- « **Reprendre ma déclaration** », en cas de brouillon ;
- « **Consulter ma déclaration**, » lorsque votre déclaration est déposée ;

Page d'accueil en saisie de déclaration ►

Ma déclaration

Campagne 2022-2023

Créer une déclaration de production

Campagne 2021-2022

Créer une déclaration de production

Page d'accueil en cas de brouillon
pour 2022-2023 et de déclaration
déposée pour 2022-2021 ►

Ma déclaration

Campagne 2022-2023

Reprendre ma déclaration

Campagne 2021-2022

Consulter ma déclaration

Étape 1 – Saisie des apports/achats :

L'écran de saisie vous offre deux clés d'entrée de saisie : par produit ou par apporteur/fournisseur.

Saisie par produit

Saisie par apporteur (ou fournisseur pour un négociant-vinificateur)



Vous pouvez passer de l'un à l'autre durant votre saisie sans perdre vos données. Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque rouge. Au fur et à mesure des étapes de votre déclaration, vous recevez des messages de la part de l'outil (en vert pour les actions prises en compte, en rouge pour les actions invalides, en bleu pour les informations). **Vous pouvez vous reporter à l'annexe en cas de besoin sur les différentes rubriques à remplir.**

Astuce : Les produits et fournisseurs ou apporteurs déclarés lors de la campagne en cours ou de campagne précédente sont proposés à la saisie en cliquant sur la loupe qui permet d'ouvrir l'onglet « Mes produits » ou « Fournisseurs/Apporteurs déclarés ». Cliquez sur le produit sélectionné pour remplir automatiquement le champ correspondant.

Par produit | Par fournisseur

*Produit

Mention valorisante

n°CVI n°TVA

*Fournisseur

*Zone de récolte

Recherche d'un produit

Mes produits | Tous les produits

Produits déclarés dans les campagnes 2022-2023 et 2021-2022

Code	Nom
1B130S	Graves blanc
1B200M	Vin de base anjou mousseux blanc
1B301	Beaujolais villages blanc
1B541L01	Hermitage ou ermitage ou l'hermitage ou l'ermitage vin de paille
1R532S	Chateauf-neuf-du-pape rouge
1S218S	Coteaux du vendomois gris

Une fois la ligne complétée, il convient de cliquer sur « enregistrer » en bas du formulaire de saisie. A chaque enregistrement, la ligne enregistrée s'affiche dans le résumé de la déclaration à droite de votre écran.

Par produit | Par fournisseur

*Produit

Mention valorisante

n°CVI n°TVA

*Fournisseur

*Zone de récolte

*Superficie de récolte Ha

*Quantité d'achat de raisin Kg

*Volume issu de raisin Hl

ou

*Volume d'achat de moûts Hl

*Volume issu de moûts Hl

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Enregistrer

Rechercher un produit ou un fournisseur

Résumé de la déclaration

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI/TVA	Nom	Superficie	Achat	Production
4R999	Vin sans indication géographique rouge	test	B			4Ha 00Ar 30Ca	320Kg de raisins	12Hl 00
1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu		B			4Ha 00Ar 00Ca	3500Kg de raisins	1200Hl 00
1B200 02	*anjou blanc associe aux liqueux communaux	test						1Hl 00
4B999	Vin sans indication géographique blanc	test	B			24Ha 00Ar 30Ca	5000Kg de raisins	200Hl 00
1B200	Anjou blanc		B			3Ha 00Ar 00Ca	100Kg de raisins	50Hl 00

produit associé
 présence d'anomalies non bloquantes

■ Produits associés

Le vin indiqué en production peut nécessiter la saisie d'autres produits issu d'un même apport. Il s'agit :

- de vins de rebêches pour les vins mousseux à appellation,
- de vins secs pour certaines appellations de vins liqueux ou de vins doux naturels.
- de râpés pour les vins à appellation d'origine « Château-Neuf du Pape »,



Dans tous ces cas, lors de l'enregistrement du produit initial, une nouvelle page s'affiche pour vous permettre de rentrer les renseignements relatifs à ces produits associés. Si le vin n'admet qu'un seul produit associé, l'application génère automatiquement le produit correspondant. Dans les autres cas, une liste vous est proposée en cliquant sur la loupe.

Une fois les produits associés enregistrés, vous pouvez revenir à la saisie de vos achats/apports. Les produits associés apparaissent dans le résumé de la déclaration en dessous du produit principal auquel ils se rattachent et sont identifiés par une flèche.

■ Anomalies

À chaque ligne enregistrée, le système effectue une vérification des potentielles incohérences détectées et vous les signale via une icône d'information orange

Vous pouvez cliquer sur l'icône pour prendre connaissance du détail de l'incohérence détectée.

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI/TVA	Nom	Superficie	Achat	Production
1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu	test	B			4Ha 00Ar 00Ca	200Kg de raisins	10HI 00

La superficie et le volume de l'achat déclarés font apparaître un rendement anormalement faible. Merci de vérifier la superficie ou le volume de l'achat.

Ces éléments vous sont indiqués à titre informatif, vous n'êtes pas dans l'obligation d'en tenir compte si cette anomalie n'en est pas une dans votre cas. Ces incohérences n'étant pas bloquantes, vous pourrez valider votre déclaration ou modifier la saisie.

Étape 2 – Saisie des volumes par site :

Cette étape est accessible soit par le menu du haut :



soit par celui du bas :



La répartition par site est pré-remplie pour les opérateurs ne disposant que d'un seul site. Pour les autres, des contrôles de cohérence et des messages d'avertissement sont mis en place pour alerter les opérateurs de la ventilation à effectuer.

Volumes par site								
Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Volume issu de raisin	Volume issu de mouts	Volume total	Somme des volumes sur les sites	8401512140001 BEAUMONT-DU-VENTOUX	8401512140002 MALAUCENE
3B007	Mediterranee blanc	test	200HI 00		200HI 00	0HI 00	0HI 00	0HI 00

Les lignes en rouge indiquent une répartition anormale

Par défaut, les lignes sont en rouge pour vous indiquer une répartition anormale des volumes. **Vous devez cliquer sur les volumes pour les modifier.**



Dès lors que la répartition des volumes est cohérente (somme des volumes sur les sites = volume total déclaré pour chaque produit), les lignes redeviennent blanches.

Volumes par site							
Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Volume issu de raisin	Volume issu de mouts	Volume total	Somme des volumes sur les sites	840'
1B200	Anjou blanc		45Hl 00	45Hl 00	45Hl 00	40Hl 00	5Hl 00
1B200	Anjou blanc	test	200Hl 00	200Hl 00	200Hl 00	200Hl 00	0Hl 00
1B200M	Vin de base anjou mousseux blanc	test	45Hl 00	45Hl 00	45Hl 00	0Hl 00	45Hl 00
1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu	test	2000Hl 00	2000Hl 00	2000Hl 00	1800Hl 00	200Hl 00
3B007	Mediterranee blanc	test	200Hl 00	200Hl 00	200Hl 00	200Hl 00	0Hl 00

Lors du dépôt de la déclaration, la cohérence de la répartition est contrôlée par le système. Dans le cas d'une répartition anormale, un message bloquant s'affiche.

Étape 3 – Récapitulatif et dépôt :

Pour les négociants-vinificateurs, la saisie des lies s'effectue à cette étape : la rubrique apparaît en bas de l'écran et est modifiable en cliquant sur le volume.

Rechercher un produit ou un fournisseur Effacer

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI/TVA	Nom	Superficie	Achat	Production
4R999	Vin sans indication géographique rouge	test	B			4Ha 00Ar 00Ca	320Kg de raisins	12Hl 00
1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu		B			4Ha 00Ar 00Ca	3500Kg de raisins	1200Hl 00
↳ 1B200 02	*anjou blanc associe aux liqueurs communaux	test						1Hl 00
4B999	Vin sans indication géographique blanc	test	B			24Ha 00Ar 00Ca	5000Kg de raisins	200Hl 00
1B200	Anjou blanc		B			3Ha 00Ar 00Ca	100Kg de raisins	50Hl 00

↳ produit associé
présence d'anomalies non bloquantes

Volumes de lies : 0Hl 00

Sur cet écran, vous visualisez différents récapitulatifs de votre déclaration :

- **Le résumé de votre déclaration** : En cas d'erreur, vous pouvez supprimer les lignes souhaitées en cliquant sur la poubelle rouge.
- **Le récapitulatif par produit** – sur lequel vous retrouvez la répartition de volumes par site.
- **Le récapitulatif par fournisseur/apporteur.**

Vous pouvez à tout moment revenir à la saisie des produits ou des volumes par site en cliquant sur les boutons en haut ou en bas de l'écran.

Pour déposer votre déclaration, il faut cocher la case «*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration*» puis cliquer sur le bouton «*Déposer ma déclaration*».

Volumes de lies : 5Hl 00

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires

*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur

Déposer la déclaration

Demande de confirmation

Confirmez-vous le dépôt de la déclaration ?

Annuler **Confirmer**

Un numéro est alors attribué à votre déclaration et vous recevez un mail de confirmation de dépôt à l'adresse renseignée sur votre compte douane.gouv.fr



3. Effectuer une déclaration de production par transfert de fichier (format JSON)

Les spécifications pour la construction du fichier JSON sont disponibles via le portail douane.gouv.fr sur la page «Service en ligne - VENDANGES »

Dans l'écran d'accueil, vous sélectionnez « Ma production par transfert de fichier ». Vous êtes redirigés vers l'écran qui vous permet d'intégrer votre fichier JSON :

Transférer un fichier pour la campagne en cours

Lors du dépôt de votre déclaration, un accusé de réception sera envoyé automatiquement vers l'adresse mail ***@douane.finances.gouv.fr liée à votre compte douane.gouv.fr. Si cette adresse ne convient pas, vous devez préalablement au transfert la modifier dans le détail de votre compte sur douane.gouv.fr, puis vous reconnecter à Vendanges pour que cette nouvelle adresse soit prise en compte.

Rechercher le fichier

Veuillez sélectionner le fichier JSON

Historique de vos fichiers précédemment transférés

Liste des transferts				
Date	Nom du fichier	Statut du transfert du fichier	Statut du traitement du fichier	Actions
Vous n'avez effectué aucun transfert pour cette campagne.				

[Retour à l'accueil](#)

Vous sélectionnez votre fichier via la fonction « Parcourir » puis vous cliquez sur « Transférer ». Une fois le fichier chargé, celui-ci est traité en quatre étapes et deux contrôles :

- Étape 1 - Le fichier est envoyé vers le serveur ;
 - Étape 2 - Un **contrôle est effectué sur la structure du fichier** : Si votre transfert échoue à cette étape, vous devez revoir la structure de votre fichier JSON ;
 - Étape 3 - Le fichier est correctement construit, il est transféré pour un deuxième contrôle qui porte cette fois sur la cohérence des données ;
 - Étape 4 - Un **traitement métier** : Ce traitement peut être un peu plus long.
- En cas d'erreurs bloquantes (produit non déclarable, incohérence de répartition par site..), le fichier est rejeté et la liste des erreurs détectées vous est listée.** Cette liste d'erreur est consultable dans la rubrique « Mes transferts » dans le menu « Consulter »

Transférer un fichier pour la campagne en cours

Transfert du fichier json : Tests DTI et DTI+ CA...

Listes des étapes du transfert	
Etape du transfert	
Etape 1/4 - Envoi du fichier JSON vers le serveur	Terminée avec succès
Etape 2/4 - Contrôle du fichier JSON	Terminée avec succès
Etape 3/4 - Transfert du fichier JSON	Transfert terminé avec succès
Etape 4/4 - Traitement métier du fichier	En attente de traitement

[Retour à l'accueil](#)

Historique de vos fichiers précédemment transférés

Liste des transferts				
Date	Nom du fichier	Statut du transfert du fichier	Statut du traitement du fichier	Actions
18/10/2022 à 10:44	Tests DTI et DTI+ CAVES.json	Transfert terminé avec succès	Traitement terminé en erreur	

TC13: Le code produit 1B541L01 n'est pas déclarable.

TC27: Le produit 1B300 ne peut être associé en tant que complément de rendement du produit principal 1B541L01.

Une fois le traitement métier terminé avec succès, la déclaration est considérée comme déposée et est disponible à la consultation. Un accusé de réception vous est également transmis à l'adresse renseignée sur votre compte douane.gouv.fr.

Transférer un fichier pour la campagne en cours

Transfert du fichier json : DeclarationProduction...

Listes des étapes du transfert	
Etape du transfert	
Etape 1/4 - Envoi du fichier JSON vers le serveur	Terminée avec succès
Etape 2/4 - Contrôle du fichier JSON	Terminée avec succès
Etape 3/4 - Transfert du fichier JSON	Transfert terminé avec succès
Etape 4/4 - Traitement métier du fichier	Traitement terminé avec succès

[Retour à l'accueil](#) [Effectuer un nouveau transfert](#)

Accusé de réception

Déclaration de production déposée sous le numéro 22230000000011C pour la campagne 2022-2023.

Déclaration déposée pour [redacted] n° [redacted]

Horodatage du dépôt de la déclaration : 22/11/2022 à 16:02.

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à l'adresse suivante : [redacted]@douane.finances.gouv.fr

[PDF par produit](#)

[PDF par apporteur](#)

[Export CSV](#)

[Export XLS](#)

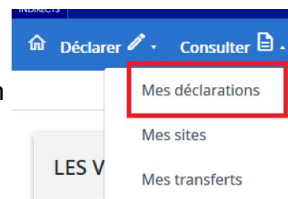
⚠️ Votre déclaration présente des anomalies non bloquantes, consultez votre déclaration pour les visualiser.

[Consulter la déclaration](#)



4. Consulter sa déclaration

Vous pouvez à tout moment consulter vos déclarations depuis le bandeau bleu en haut de l'écran ou depuis la page d'accueil .



Vous accédez alors à l'historique de vos déclarations. Cette liste affiche la campagne à laquelle se rattache la déclaration, le numéro du dépôt, son statut (brouillon, déposé), son état (créé, valide, historisé), sa date de dépôt et sa date de mise à jour le cas échéant.

Campagne	Statut	État	N° dépôt	Date de dépôt	Date de mise à jour	
2021-2022	Déposé	Valide	212200000000046C	05/10/2022 à 17:27	13/10/2022 à 15:00	Consulter
2021-2022	Déposé	Historisé	212200000000046C	05/10/2022 à 17:27		Consulter
2022-2023	Brouillon	Créé				Reprendre Supprimer

En consultation, vous disposez :

- d'un bouton «**Export CSV**» «**Export XLS**» et «**Export Json**» sur le résumé de votre déclaration

Rechercher un produit ou un apporteur Effacer

Résumé de la déclaration

[Résumé de la déclaration](#)
[Récapitulatif par produit](#)
[Récapitulatif par apporteur](#)

[↓ CSV](#)
[↓ XLS](#)
[↓ Json](#)

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI	Nom	Superficie	Apport	Production	Moûts concentrés	Jus de raisin	Alcool ajouté	Volume à éliminer	VCI	VSI	Volume d'eau à éliminer
15001M	Vin de base pour	Test	B			2Ha 30Ar 00Ca	4500HI 00 de raisins	9870HI 00							

Rechercher un produit ou un apporteur Effacer

Résumé de la déclaration

[Résumé de la déclaration](#)
[Récapitulatif par produit](#)
[Récapitulatif par apporteur](#)

[↓ CSV](#)
[↓ XLS](#)
[↓ Json](#)

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI	Nom	Superficie	Apport	Production	Moûts concentrés	Jus de raisin	Alcool ajouté	Volume à éliminer	VCI	VSI	Volume d'eau à éliminer
15001M	Vin de base pour	Test	B			2Ha 30Ar 00Ca	4500HI 00 de raisins	9870HI 00							

- d'un bouton «**Export PDF**» pour chaque récapitulatif (par produit ou par fournisseur/apporteur) qui vous permet d'imprimer la déclaration et de la sauvegarder pour archivage.



Résumé de la déclaration		Récapitulatif par produit		Récapitulatif par apporteur				
Export PDF								
Récapitulatif par produit								
Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Superficie	Volume total	Volume à éliminer	VSI	VCI	8
1B200	Anjou blanc	test	25Ha 00Ar 00Ca	1HI 00				1HI 00
1B200M	Vin de base anjou mousseux blanc		5Ha 00Ar 00Ca	1500HI 00				1500HI 00
1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu	test	5Ha 00Ar 00Ca	100HI 00				100HI 00
4B999B	Vin de rebeche blanc		0Ha 00Ar 00Ca	2HI 00				
TOTAL			35Ha 00Ar 00Ca	1603HI 00	0HI 00	0HI 00	0HI 00	1601HI 00

5. Modifier sa déclaration

La modification d'une déclaration s'effectue depuis l'écran de consultation de votre déclaration. Si la modification est possible, un bouton « **Modifier la déclaration** » sera disponible en bas de votre écran. En cliquant sur le bouton, un message s'affiche pour vous prévenir que vous allez modifier votre déclaration.

L'écran de modification est l'écran classique de saisie d'une déclaration. Vous pourrez supprimer des produits, en ajouter, modifier la répartition des volumes par site, etc. **Pensez bien à déposer votre déclaration après modification.** Sans dépôt, vos modifications restent à l'état de brouillon et seule votre déclaration initiale est considérée comme déposée.

En matière de modification, deux cas sont à distinguer :

Avant la date limite de dépôt :

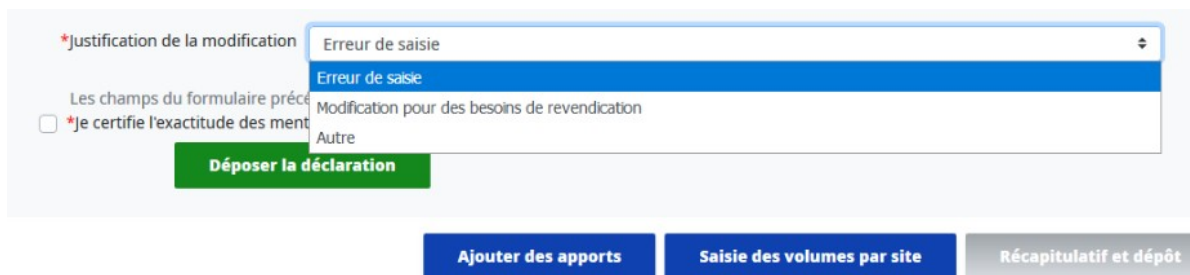
La nouvelle version de la déclaration écrasera l'ancienne version. La date de dépôt affichée correspondra à la date de dépôt de votre déclaration modificative. Votre ancienne déclaration est supprimée. Vous pouvez modifier votre déclaration autant que de besoin.

Après la date limite de dépôt :

Après la date limite de dépôt, la modification est toujours possible jusqu'à la fin de la campagne (*exemple : une déclaration de production pour la campagne 2022-2023 sera disponible à la modification jusqu'au 31 juillet 2023*).



Lors du dépôt de votre déclaration modificative, une justification vous sera demandée : « Erreur de saisie », « Modification pour des besoins de revendication », « Autre ». La sélection de la mention « Autre » ouvre un champ libre à la saisie.



Votre déclaration initiale est historisée et consultable dans « Mes déclarations ».

Annexe - Notice des rubriques à remplir

Rubriques à renseigner pour les caves coopératives

Produit	Vous pouvez renseigner cette rubrique en entrant directement un code produit s'il vous est connu, ou en utilisant le moteur de recherche qui vous permet de : - rechercher par catégorie à partir d'un libellé, - de retrouver les produits déclarés lors de la campagne précédente et de la campagne en cours.
Mention valorisante	Vous pouvez indiquer des informations telles que les noms de domaine ou de château, les mentions « bio », etc. La saisie de la mention est libre.
Apporteur	Vous devez saisir son numéro de CVI. Un contrôle automatique est effectué par le système pour vérifier l'existence de ce numéro. Si le numéro de CVI est valide, le nom ou la raison sociale de l'apporteur est affiché automatiquement. Si celui-ci est erroné, un message d'erreur apparaît. Les apporteurs déclarés lors de la campagne précédente et de la campagne en cours sont proposés en cliquant sur la loupe.
Zone de récolte	Une liste déroulante reprenant les codes des différentes zones de récolte du raisin est proposée. Si ce champ affiche un blanc, ce qui est le cas par défaut, la validation de la ligne ne peut pas être effectuée.
Superficie de récolte	A saisir en hectares. La précision est de quatre chiffres après la virgule. Une fois la superficie saisie, elle s'affiche en Ha, Ares, Ca. (Ex : 1,2345 Ha = 1 Ha 23 Ar 45 Ca)
Volume d'apport de raisin	Il s'agit du volume de raisin correspondant à l'apport. La précision est de deux chiffres après la virgule.
Volume issu de raisin	Vous devez indiquer le volume, en hectolitres, du produit issu du volume d'apport de raisin. Cette valeur ne peut pas être nulle si un apport de raisin a été renseigné. Ce volume est saisi en nombre décimal avec deux chiffres après la virgule.
Volume d'apport de moûts	Il s'agit du volume de moûts apporté. Ce volume, exprimé en hectolitres, doit être saisi à l'aide d'un nombre décimal avec deux chiffres après la virgule.
Volume issu de moûts	Vous devez indiquer le volume, en hectolitres, du produit issu du volume de moûts. Cette valeur ne peut pas être nulle si un achat de moûts a été renseigné. Ce volume est saisi en nombre décimal avec deux chiffres après la virgule.
Volume de moûts concentrés	Ce volume, déclaré en hectolitres, correspond au volume de moûts concentré obtenu, et non utilisé à l'auto-enrichissement.
Volume de jus de raisin	Ce volume, déclaré en hectolitres, correspond au volume de jus de raisin obtenu.



Volume d'alcool ajouté	Rubrique disponible uniquement pour les Vins Doux Naturels. Cette rubrique est facultative.
Volume à éliminer	Ce volume est constitué de lies à envoyer à la distillation (arrêté en vigueur relatif à la distillation obligatoire des sous-produits de la vinification), de vins à envoyer aux usages industriels (art. D645-14 et D645-13 du CRPM), de vins revendicables en AOP au titre du VSI, de vin revendicables en AOP au titre du VCI pour les appellations concernées.
Volume complémentaire individuel (VCI)	Les VCI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VCI est inclus dans le volume à éliminer.
Volume substituable individuel (VSI)	Les VSI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VSI est inclus dans le volume à éliminer.
Volume d'eau à éliminer	Cette rubrique est servie pour prendre en compte la technique œnologique de l'enrichissement par soustraction d'eau. L'eau éliminée est à déclarer en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule.

Rubriques à renseigner pour les négociants-vinificateurs

Produit	Vous pouvez renseigner cette rubrique en entrant directement un code produit s'il vous est connu, ou en utilisant le moteur de recherche qui vous permet de : - rechercher par catégorie à partir d'un libellé, - de retrouver les produit déclarés lors de la campagne précédente et de la campagne en cours
Mention valorisante	Vous pouvez indiquer des informations telles que les noms de domaine ou de château, les mentions « bio », etc. La saisie de la mention est libre.
Fournisseur	Vous devez saisir son numéro de CVI (ou de TVA s'il s'agit d'un opérateur hors France). Un contrôle automatique est effectué par le système pour vérifier l'existence de ce numéro. Si le numéro de CVI est valide, le nom ou la raison sociale du fournisseur est affiché automatiquement. Si celui-ci est erroné, un message d'erreur apparaît. Pour le numéro TVA, les nom, prénom, adresse et pays seront également demandés. Les fournisseurs déclarés dans la campagne précédente et en cours sont proposés en cliquant sur la loupe.
Zone de récolte	Une liste déroulante reprenant les codes des différentes zones de récolte du raisin est proposée. Si ce champ affiche un blanc, ce qui est le cas par défaut, la validation de la ligne ne peut pas être effectuée.
Superficie de récolte	A saisir en hectares. La précision est de quatre chiffres après la virgule. Une fois la superficie saisie, elle s'affiche en Ha, Are, Ca. (Ex : 1,2345 Ha = 1 Ha 23 Ar 45 Ca)
Volume d'achat de raisin	Il s'agit de la quantité de raisins achetée auprès d'un fournisseur par l'EVV. Cette quantité, exprimée en kilogrammes, doit être saisie à l'aide d'un nombre décimal avec deux chiffres après la virgule.
Volume issu de raisin	Vous devez indiquer le volume, en hectolitres, du produit issu du volume de raisin. Cette valeur ne peut pas être nulle si un achat de raisin a été renseigné. Ce volume est saisi en nombre décimal avec deux chiffres après la virgule
Volume d'achat de moûts	Il s'agit du volume de moûts acheté. Ce volume, exprimé en hectolitres, doit être saisi à l'aide d'un nombre décimal avec deux chiffres après la virgule.
Volume issu de moûts	Vous devez indiquer le volume, en hectolitres, du produit issu du volume de moûts. Cette valeur ne peut pas être nulle si un achat de moûts a été renseigné. Ce volume est saisi en nombre décimal avec deux chiffres après la virgule



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Notice d'utilisation VENDANGES – Déclaration de production
des négociants-vinificateurs et des caves coopératives**

